



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -

## COMPTE RENDU DE LA CAP n°4

### Mouvement Général de Mutations des Géomètres Principaux, Géomètres et Techniciens Géomètres – Année 2007 Premières Affectations des Techniciens - Géomètres Stagiaires 2007

Après la publication du projet initial le 28 mars 2007 (**31 mutations avec changement de résidence envisagées sur 181 demandes** – soit 17,13% de « satisfaction » - et **71 départements totalement fermés**), les élus ont demandé le report de la CAP prévue le 3 avril et l'élaboration d'un nouveau projet.

Cela se justifiait pour plusieurs raisons :

- de nombreuses **situations familiales inexactes dans Agora** (bonifications pour enfants à charge non intégrées, la case correspondante n'ayant pas été cochée par les Directions) ;
- les conséquences du **rebasage des effectifs** décidé par la DG à l'automne 2006 concernaient de façon indifférenciée les emplois B administratifs et B géomètres, et se sont finalement traduites par **la suppression de 29 emplois de géomètres sur 20 départements** (Aisne(2 emplois de géos), Cantal (1), Dordogne (1), Eure et Loir (1), Haute Loire (1), Loiret (1), Lozère (1), Haute Marne (2), Meuse (1), Moselle (3), Nord Valenciennes (1), Bas Rhin (1), Haut Rhin (1), Deux Sèvres (2), Somme (2), Tarn et Garonne (1), Essonne (2), Val d'Oise (1), Seine et Marne (1) et Yvelines (3). Sur 6 départements précisément (Cantal, Haute Loire, Nord Val, Somme, Tarn et Garonne et Val d'Oise), une suppression de géomètre a été actée alors même que le CTPC n'avait entériné aucune suppression de B adm/ B géo !
- enfin divers éléments de lisibilité du mouvement (tour des rapprochements,...) étaient incomplets ou inexacts.

Le second projet publié le 30 mars était nettement meilleur (**47 mutations avec changement de résidence prononcées sur 181 demandes** – soit 25,97% de « satisfaction », **58 départements fermés**).

Pour autant, cette augmentation est essentiellement due à la prise en compte de situation non intégrées au projet :

- départs en retraite signalés après le premier projet par les Directions,
- résultats de l'examen professionnel d'inspecteur « Cadastre », ...

Sur le fond (situation des effectifs, recrutements, suppressions d'emplois), les réponses de la DG sont pour le moins évasives. Et à ce jour rien n'est réglé.

Néanmoins, il faut le signaler, c'est bien la vigilance des élus qui a permis que les mutations supplémentaires prononcées (aucune mutation annoncée au projet n'a été remise en cause) le soient sur des bases fiables (bonifications d'ancienneté, « tour » des rapprochements,...).

Lors de la CAP, les élus du SNUI sont intervenus sur de multiples sujets, extraits :

« Alors que la DGI communique beaucoup sur le bicentenaire du Cadastre, les géomètres sont loin d'être rassurés sur leur avenir. **Tous les paramètres** depuis la mission, les conditions d'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'ensemble des actes de gestion **sont alarmants !**

- **Isolement** de la mission topographique et coupure de tous liens avec les autres services fiscaux.
- **Absence de volonté clairement affichée par la DGI** d'une politique ambitieuse pour le Cadastre :
  - o PATD mis en œuvre sans moyens suffisants
  - o Modernisation des techniques de travail sans développer avec volontarisme les technologies suffisantes
  - o en laissant filer des pans entiers de maîtrise et de suivi du plan cadastral.
- Multiplication des **attaques frontales** ou larvées contre un véritable service public fiscal et foncier, reposant sur un Plan Cadastral piloté par la DGI et accessible à tous. Ces attaques dissimulent en réalité bien des appétits sur les seules applications « rentables » du Plan Cadastral.
- Déperditions considérables des mois de réduction avec la notation. Chaque année les géomètres sont sur le podium des mois perdus à la DGI !
- Et enfin les possibilités de mutations réduites au minimum. Du reste avec un déficit de 103 géomètres cette année, validé par le « toilettage » au karcher de DEPSIS l'an dernier, comment pourrait-il en être autrement ?

Il est inadmissible que des géomètres en situation familiale difficile ne soient pas en mesure d'obtenir satisfaction alors qu'il y a des vacances dans le département demandé. Aujourd'hui, ils n'ont plus le droit de muter s'ils sont déjà en sous effectif et si personne ne vient les remplacer. **Les géomètres ne sont plus égaux devant le droit à mutation.**

Quelle lisibilité pour le mouvement ?

Quelle place pour l'aspect humain ?

Nous ne pouvons accepter cette pénurie organisée.

La situation des effectifs demeure catastrophique pour les géomètres.

Il s'agit bien d'une volonté délibérée de la Direction Générale de laisser progressivement se dégrader les emplois, les conditions de travail, et au bout du compte de compromettre le devenir même de la mission topographique. C'est bien le niveau de recrutement qui pose problème.

Au-delà même des décisions nationales, 29 emplois de géomètres ont été supprimés par les Directions. Sur quelles bases ont-elles pu identifier les postes de géomètres parmi le volume global du CTPC, alors même que parfois aucun emploi n'était touché par le rebasage des B/B géos ?

Au quotidien, les difficultés persistent et dépassent largement le cadre des mutations : exigences sur des objectifs au détriment de la qualité de la mission, priorités essentiellement statisticiennes en contradiction avec la responsabilité du géomètre au regard de sa doctrine d'emploi, pression accrue et mal vivre au travail,...

Et que dire d'Agora...

- augmentation des charges de travail pour tout le monde à cause des saisies et vérifications multiples

- inquiétudes sur les mouvements à venir
- modalités de **remboursement de frais de déplacement toujours aussi désastreuses** dans la majorité des départements, malgré les efforts manifestes des collègues des services du personnel. Il est inadmissible que l'Etat se fasse de la trésorerie sur le dos des agents qui attendent cet argent dont ils ont besoin.

Concernant les tableaux d'avancement, le SNUI s'élève contre le fait que seuls 65% des Techniciens Géomètres détenteurs des brevets soient promus au grade de Géomètre. Ce blocage budgétaire est accentué par la baisse du nombre de TG.

Nous demandons qu'à minima tous ceux qui ont obtenu les brevets soient promus sans barrage supplémentaire. »

Au moment des « suites » de la CAP, la Direction Générale a bien évidemment, comme elle l'avait décidé toute seule en décembre 2006, mis en œuvre la fiche n°4 du groupe de travail sur les mutations, relative au mouvement interne au département. Cette disposition, depuis toujours combattue par le SNUI, se révèle aujourd'hui aux yeux de tous pour ce qu'elle est : un instrument de déréglementation et un cheval de Troie contre la règle de l'ancienneté. Elle permet aussi à la Direction Générale d'améliorer artificiellement le taux affiché de satisfaction des demandes déposées. Car pas moins de 8 mutations (soit 10% du total !) ont ainsi été finalement décidées sur des résidences largement refusées à des géomètres plus anciens extérieurs au département. Combinée aux blocages sur des départements déficitaires faute de renouvellement suffisant des effectifs, « habillés » de ratios d'efficience par DEPSIS, et aux suppressions décidées localement au-delà du rebasage national, cette pratique nouvelle bien qu'annoncée sera dévastatrice dans un avenir proche pour les perspectives de mutations.

Au final, le mouvement général 2007 se traduit par :

**79 mutations** prononcées dont **50 conduisent à un changement de résidence et/ou de département**, plus 2 annulations acceptées (soit un taux de « satisfaction » de 28,73%).

Les autres étant des nominations à résidence de géomètres « dispo Cadastre », les 8 mouvements internes, ou des régularisations (des DSF de Paris intra muros à la DSIP par exemple).

De leur côté, les techniciens géomètres stagiaires ont été répartis entre les départements déficitaires de la RIF ou de la province, mais à 15 stagiaires pour 118 places vacantes c'est bien trop juste pour être acceptable. Les effectifs de géomètres sont désormais tombés sous la barre des 1400 agents !

Dans ces conditions, la Direction Générale ne peut qu'acter des coupes sombres dans les missions en profitant de CDI CDIF pour éloigner les géomètres de la mission fiscale sans pouvoir leur assurer même à ce prix d'être en mesure de faire face à toutes les charges topographiques ! L'ortho photo devient la nouvelle panacée qui ne servira pas à améliorer la qualité des travaux mais qui devra contribuer à « sauver les stats » tout en justifiant la carence du recrutement.